

DG/AL
 Délibération
 n° DG33-281124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Sur convocations envoyées le huit novembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-huit novembre deux-mille-vingt-quatre à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Présente	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	-
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 ^{ème} Vice-président	Excusé	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Excusée	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	Excusé
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 ^{ème} Vice-président	Excusé	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	Excusé
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	-
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 ^{ème} Vice-président	Excusé Pouvoir donné à M. DENAX	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Excusée
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Présente	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	-
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	Excusée
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 ^{ère} Vice-présidente	Excusée	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	Excusée
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	-
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Excusé Pouvoir donné à Mme MAINE	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	Excusée
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée Pouvoir donné à M. LAURENT	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusée
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné à Mme CARRIQUE	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	Excusé
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusé Pouvoir donné à M. SANZ	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	Excusée
LABAT Marc, Maire d'IGON	Présent	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	-
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 ^{ère} Administratrice déléguée	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	-
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	Excusé
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 ^{ème} Administrateur délégué	Excusé	MARTIN Fernand, Maire de BUZY	Présent
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Présent	CASABON Jean-DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	-
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Présente	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	-
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Présent	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	-

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES

Représentants des Communes

DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée Pouvoir donné à M. BALEIX	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusé
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Excusée	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	Présent

Représentants des Établissements publics

JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée Pouvoir donné à M. PATRIARCHE	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée Pouvoir donné à Mme ALTHAPÉ	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée

Représentants du Département

BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	Excusée
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	Excusée

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	14 + 8 pouvoirs	Votants	22

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. SBIHI, Directeur adjoint ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; Mme LASSERENNE, Responsable de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail et Mme LABRAK, Assistante de Direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAINE.

QUESTIONS FINANCIÈRES

Le budget primitif 2025

La section de fonctionnement s'élève à 8 008 790 € (+ 1,5% par rapport à 2024)

Sur les recettes :

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Cotisations obligatoires : 2 470 000 € soit 30,8 % (rappel 2024 : 28,3 %)
- Cotisations additionnelles : 1 440 000 € soit 18,0 % (rappel 2024 : 18,2 %)
- Contributions CNA : 346 000 € soit 4,1 % (rappel 2024 : 4,3 %)
- Recettes issues des facturations : 2 705 680 € soit 33,8 % (rappel 2024 : 38,4 %)



Compte tenu des tarifs proposés pour les prestations faisant l'objet de facturation, les principales recettes 2025 sont les suivantes :

- Direction Santé et conditions de travail, 1 487 255 € ventilés comme suit :
 - Contribution par agent : 1 172 855 €
 - Prestations : 260 000 €
 - État : 54 500 €
- Pôle Missions temporaires sur la base de 22 ETP : 800 000 €
- Pôle Archives : 224 859 €
- Direction Emploi, mobilité et RH : 131 500 €
 - Conseil en organisation : 114 000 €
 - Recrutements : 7 500 €
 - Mobilité : 10 000 €
- Enquêtes et médiation : 31 000 €
- Gestion des allocations de retour à l'emploi : 25 000 €
- Reprographie : 6 000 €



Les remboursements par des tiers sont constitués par :

- La participation de l'APGL qui représentera environ 200 000 €, en augmentation sensible par rapport aux années précédentes, compte tenu des éléments suivants :
 - Avec la construction de l'extension 2022 occupée en grande partie par l'APGL, la part de celle-ci à l'échelle de l'ensemble de la Maison des Communes va mécaniquement augmenter, sa participation aux frais de fonctionnement suivra la même trajectoire.
 - Les dépenses de personnel mutualisées entre le CDG et l'APGL prennent dorénavant en compte l'adjoint technique qui a été recruté en décembre 2022.
- Le versement, par les CDG néo aquitains de leurs participations aux frais engagés par le CDG 64 au titre des services mutualisés, soit environ 110 000 €.



Les dotations et subventions sont constituées par :

- Les versements du FIPHFP et de la CNRACL pour environ 283 000 €.
- Les contributions versées par les collectivités d'origine des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE), pris en charge par le CDG. En 2025, le CDG comptera entre 6 et 7 FMPE, pour lesquelles les collectivités verseront 150 % de la rémunération chargée versée à ces agents. Cela représentera environ 310 000 €.
- Le FCTVA sur le fonctionnement représentant 6 510 €.

Sur les dépenses :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Frais de personnel : 6 061 000 € soit 75,3 % (rappel 2024 : 75,1 %),
- Charges à caractère général : 1 177 900 € soit 14,7 % (rappel 2024 : 15,6 %),
- Autres charges de gestion courante : 448 041 € soit 6,7 % (rappel 2024 : 5,7 %).

⇒ **Les charges de personnel sont en hausse de 2,3 %.** Ceci est essentiellement dû :

- Au Glissement Vieillesse Technicité d'environ 1,5 %,
- A la prise en charge de plusieurs FMPE supplémentaires en cours d'année 2024 et au 1er janvier 2025,
- Aux cotisations CNRACL qui devraient connaître une forte augmentation.

⇒ **Les charges à caractère général présentent une baisse de 4,4 %.** Différents facteurs expliquent cette tendance :

- Les tarifs de l'électricité devraient baisser.
- Le changement d'opérateur de téléphonie mobile a permis de réduire le coût de plus de 40 %.
- Un transfert de charge du chapitre 011 au chapitre 65. Comme cela a déjà été indiqué, certains frais de maintenance liés à l'informatique sont transférés au chapitre 65 (compte 65811 – Informatique en nuage). On notera que ce compte est éligible au FCTVA mais seulement au taux de 5,6 %.

⇒ **Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 20,4 % après avoir connu une hausse de 30 % en 2024 par rapport à 2023.** Ceci est essentiellement dû à :

- L'augmentation de frais de l'informatique en nuage (voir Cf. précédent).
- Des inscriptions budgétaires sur les remboursements au titre du droit syndical.

Présentation synthétique de la section de Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Article	Nature	2024	2025	Variation	Article	Nature	2024	2025	Variation
6042	Remboursement services autres CD	130 000 €	117 000 €	-10,0%	706881	Cotisations obligatoires	2 423 000 €	2 470 000 €	1,9%
60611	Eau et assainissement	3 000 €	12 000 €	300,0%	706882	Cotisations additionnelles	1 436 000 €	1 440 000 €	0,3%
60612	Energie, électricité	98 000 €	90 000 €	-8,2%	706883	Contributions CNA	327 000 €	346 000 €	5,8%
60613	Chauffage urbain	35 000 €	30 000 €	-14,3%	70878	Participation concours CDG 33	9 000 €	9 000 €	0,0%
60618	Autres fournitures	2 000 €	2 000 €	0,0%	706888	Autres produits et prestations	3 029 599 €	2 705 680 €	-10,7%
60622	Carburants	40 000 €	40 000 €	0,0%	70878	Remboursement frais par des tiers	320 000 €	310 000 €	-3,1%
60628	Autres fournitures	5 000 €	1 000 €	-80,0%	70	Produits des activités	7 544 599 €	7 280 680 €	-3,5%
60631	Fournitures d'entretien	15 000 €	17 000 €	13,3%	744	ECTVA entretien bâtiment public	5 658 €	6 510 €	15,1%
60632	Petit équipement	20 000 €	10 000 €	-50,0%	747882	Contributions pour FMPE	102 929 €	310 000 €	201,2%
60636	Vêtements de travail	2 000 €	2 000 €	0,0%	747888	CNRACL FIPHEP, FNP	80 000 €	283 000 €	253,8%
6064	Fournitures administratives	20 000 €	15 000 €	-25,0%	74	Dotations et subventions	188 587 €	599 510 €	217,9%
6132	Locations immobilières	15 000 €	15 000 €	0,0%	752	Lovers CAS & ADM	3 500 €	3 500 €	0,0%
61358	Autres locations mobilières	6 000 €	5 000 €	-16,7%	75888	Autres	10 €	100 €	900,0%
615221	Entretiens bâtiments publics	20 000 €	16 000 €	-20,0%	75	Autres produits de gestion	3 510 €	3 600 €	2,6%
61551	Entretiens voitures	18 000 €	16 000 €	-11,1%	6419	Remboursements salaires	71 415 €	53 000 €	-25,8%
61558	Entretiens autres	2 000 €	2 000 €	0,0%	6479	Remboursement autres charges	65 000 €	62 000 €	-4,6%
6156	Contrats maintenance	55 000 €	58 000 €	5,5%	013	Atténuation de charges	136 415 €	115 000 €	-15,7%
6161	Assurance	37 000 €	40 000 €	8,1%	773	Mandats annulés	15 000 €	10 000 €	-33,3%
6168	Assurance statutaire	95 000 €	98 000 €	3,2%	77	Produits exceptionnels	15 000 €	10 000 €	-33,3%
6182	Documentation	21 000 €	20 000 €	-4,8%					
6184	Org. Formation	64 000 €	60 000 €	-6,3%					
6185	Frais de colloques	4 000 €	3 000 €	-25,0%					
6188	Autres frais divers	20 000 €	5 000 €	-75,0%					
62261	Honoraires médicaux	1 000 €	100 €	-90,0%					
62268	Autres honoraires (magistrats)	2 000 €	2 000 €	0,0%					
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000 €	1 000 €	-50,0%					
6228	Honoraires divers	20 000 €	30 000 €	50,0%					
6234	Réceptions	6 000 €	8 000 €	33,3%					
6236	Catalogues, imprimés, publication	5 000 €	2 000 €	-60,0%					
6238	Frais divers publicité	5 000 €	3 000 €	-40,0%					
6251	Déplacements personnel	220 000 €	200 000 €	-9,1%					
6261	Frais d'affranchissement	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6262	Frais télécommunication	30 000 €	30 000 €	0,0%					
627	Services bancaires	500 €	500 €	0,0%					
6281	Cotisations : FNCDG, GIP...	61 000 €	72 000 €	18,0%					
6282	Gardiennage		500 €						
6283	Frais nettoyage locaux	110 000 €	110 000 €	0,0%					
6288	Autres services extérieurs	10 000 €	12 000 €	20,0%					
6355	Cartes grises véhicules	1 000 €	800 €	-20,0%					
637	Autres impôts	2 000 €	2 000 €	0,0%					
011	Charges à caractère général	1 232 500 €	1 177 000 €	-4,4%					
6218	Autre personnel extérieur	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6331	Versement mobilité	65 000 €	65 000 €	0,0%					
6332	Cotisations FNAL	22 000 €	22 000 €	0,0%					
6336	Cotisations CNFPT	40 000 €	38 000 €	-5,0%					
6338	Autres impôts sur rémunérations	10 000 €	10 000 €	0,0%					
64111	Rémunération titulaires	1 920 000 €	2 000 000 €	4,2%					
64112	SFT titulaires	40 000 €	33 000 €	-17,5%					
64113	NBI titulaires	24 000 €	25 000 €	4,2%					
64118	Autres indemnités	520 000 €	550 000 €	5,8%					
64131	Rémunération non titulaires	1 210 000 €	1 100 000 €	-9,1%					
64132	SFT non titulaires	18 000 €	10 000 €	-44,4%					
64138	Primes et autres indemnités	165 000 €	100 000 €	-39,4%					
6415	Congés payés	20 000 €	22 000 €	10,0%					
6417	Rémunérations des apprentis	70 000 €	25 000 €	-64,3%					
6431	Rémunérations FMPE	140 000 €	180 000 €	28,6%					
6451	Cotisations URSSAF	710 000 €	675 000 €	-4,9%					
6453	Cotisations Retraite	700 000 €	950 000 €	35,7%					
6456	Versement FNCSFT	1 000 €	-	-100,0%					
6458	Cotisations organismes sociaux	9 000 €	10 000 €	11,1%					
64731	Allocations chômage	40 000 €	45 000 €	12,5%					
6475	Médecine: visites médicales	2 000 €	1 000 €	-50,0%					
6478	Autres charges sociales	170 000 €	170 000 €	0,0%					
012	Dépenses de personnel	5 926 000 €	6 061 000 €	2,3%					
65311	Indemnités de fonction	68 000 €	66 000 €	-2,9%					
65312	Frais déplacement	12 000 €	12 000 €	0,0%					
65313	Cotisations retraite	6 000 €	5 000 €	-16,7%					
6568	Autres participations - Droit syndical	265 368 €	268 472 €	1,2%					
657363	Subventions	5 000 €	-	-100,0%					
65748	Autres personnes de droit privé	26 673 €	28 172 €	5,6%					
65811	Droits d'utilisation - Informatique	65 000 €	80 000 €	23,1%					
65818	Autres		80 000 €						
65	Autres charges gestion courante	448 041 €	539 644 €	20,4%					
673	Titres annulés antérieurs	10 000 €	10 000 €	0,0%					
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0,0%					
6811	Amortissements	271 570 €	220 246 €	-18,9%					
TOTAL		7 888 111 €	8 008 790 €	1,5%	TOTAL		7 888 111 €	8 008 790 €	1,5%

La section d'investissement s'élève à 347 008 €

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA : 126 762 €
- Amortissements : 220 246 €

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

- Maison des Communes : 150 000 €
- Véhicules de service : 30 000 €
- Informatique : 105 000 €
- Mobilier et matériels : 62 008 €

Présentation synthétique de la section d'Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Articles	Nature	2025	Articles	Nature	2025
	Opération n°12				
	Maison des Communes				
2031	Etudes	10 000 €	10222	FCTVA	126 762 €
2128	Autres agencement	20 000 €	28188	Amortissements	220 246 €
21351	Bâtiments publics	20 000 €			
2313	Travaux	100 000 €			
	Opération n°13				
	Véhicules de services				
21828	Matériels de transport	30 000 €			
	Opération n°14				
	Informatiques				
2031	Etudes	15 000 €			
2051	Logiciels	60 000 €			
21838	Matériel informatique	25 000 €			
2185	Téléphonie	5 000 €			
	Opération n°15				
	Autres mobilier et matériel				
21578	Matériel médical	10 000 €			
21838	Matériel informatique	22 008 €			
21848	Autres matériels et mobilier	30 000 €			
TOTAL		347 008 €	TOTAL		347 008 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil d'Administration

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2025,

AUTORISE à l'unanimité le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à PAU, le 5 décembre 2024



Le Président,
Nicolas PATRIARCHE

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long

➔ BUDGET PRIMITIF 2025

DOCUMENT D'ANALYSE



I.	<u>ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025</u>	
A.	Recettes de fonctionnement	page 3
B.	Dépenses de fonctionnement	page 5
II.	<u>SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2025</u>	page 6
III.	<u>DÉTAILS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
A.	Recettes de fonctionnement	
-	Produits des activités	page 7
-	Subventions, dotations et participations	page 9
-	Autres produits de gestion courante	page 10
-	Produits exceptionnels	page 10
-	Atténuations de charges	page 11
B.	Dépenses de fonctionnement	
-	Charges à caractère général	page 11
-	Dépenses de personnel	page 18
-	Autres charges de gestion courante	page 19
-	Charges exceptionnelles	page 20
-	Dotations aux amortissements et provisions	page 20
IV.	<u>DÉTAILS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
A.	Recettes d'investissement	page 21
B.	Dépenses d'investissement	page 21
C.	Synthèse budget primitif 2025	page 22

ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ne sont abordés ici que les 2 principaux chapitres budgétaires représentant 98,4 % des recettes réelles de la section de fonctionnement

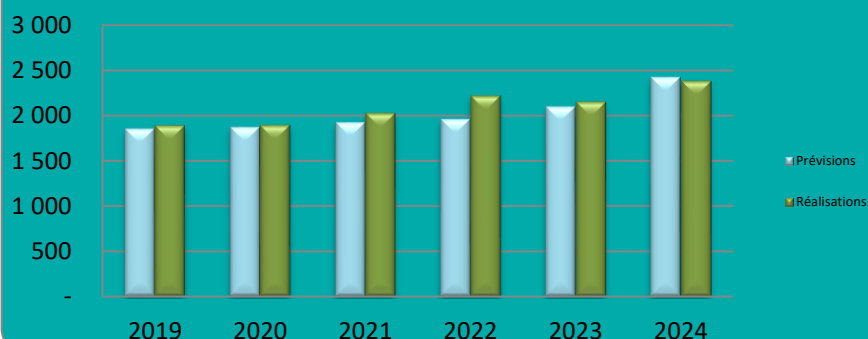
• Chapitre 070 – Produits des activités : 7 280 680€ (90,9 % des recettes)

- Pour rappel, les taux des cotisations obligatoire et additionnelle sont respectivement de 0,8 % et 0,5 % de la masse salariale des collectivités affiliées.
- **Estimation 2025 des cotisations obligatoire et additionnelle** : la méthode d'évaluation du produit des cotisations est basée sur l'analyse de 3 paramètres : les effectifs de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) entrant dans l'assiette de cotisation, les éléments de rémunération impactant l'assiette et enfin la moyenne constatée des augmentations des cotisations encaissées ces dernières années.

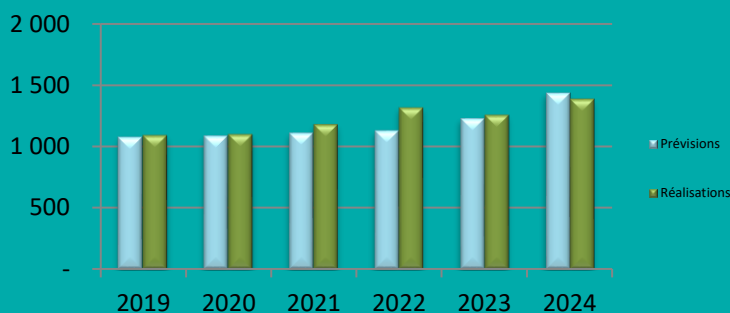
- 1) Les effectifs entrant dans l'assiette de cotisation : **+ 1,50 %**,
- 2) Le Glissement Vieillesse Technicité, qui illustre le développement des carrières des agents des collectivités, est difficilement mesurable ; il est estimé à **+ 1,50 %**,
- 3) La moyenne d'augmentation du rendement des cotisations sur les 6 dernières années est de **4,6 %**.

Sur la base de ces éléments les prévisions budgétaires 2025 sont établies à + 4 %

Cotisation obligatoire : 706881



Cotisation additionnelle : 706882



Cotisation obligatoire : 2 470 000 € / Cotisation additionnelle : 1 440 000 €

- **Contributions des collectivités adhérentes au socle** : le taux de contribution est de 0,16 %, le montant 2025 est estimé à **346 000 €**.
- **Direction Santé et conditions de travail** : les recettes s'élèvent à environ **1 487 000 €, hors FIPHFP¹**.
- **Pôle Missions temporaires** : les recettes sont estimées à **800 000 €**. Les dépenses de personnel et les recettes d'intervention sont calculées sur la base de :

- 1) 2 ETP de catégorie A
- 2) 15 ETP de catégorie B
- 3) 5 ETP de catégorie C

- **Pôle Archives** : l'activité de ce pôle reste élevée depuis les élections municipales de 2020. L'effectif est composé de 5 archivistes professionnelles titulaires d'un Master 2 en archivistique. Le tarif 2025 est réévalué à hauteur de 3,5 % pour tenir compte de l'augmentation des coûts et préserver l'équilibre financier du service. **Le montant total des recettes est estimé à près de 225 000 €.**

- **Autres recettes** :

- 1) Participation de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) aux frais de fonctionnement de la Maison des Communes. Cette convention fixe la participation de l'APGL au prorata de la surface occupée : **200 000 €**.
- 2) Mutualisation d'un chargé de mission sur l'Observation et l'analyse sociale entre les douze Centres de Gestion de la Nouvelle Aquitaine : **45 000 €**.
- 3) Mutualisation de l'expertise RH entre les Centres de Gestion de la Nouvelle Aquitaine : **66 000 €**.

- **Chapitre 074 – Dotations, subventions et participations : 599 510 € (7,5 % des recettes)**

- **FCTVA sur les dépenses d'entretien de la Maison des Communes** : 6 510 €
- **Prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi** : 310 000 €
- **Conventions de partenariat** :
 - 1) **CNRACL² et autres** : 40 000 €
 - 2) **FIPHFP⁴ : 1^{er} acompte de la convention V5** de 243 000 €

¹ Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

² Caisse Nationale de Retraites des Agents de Collectivités Locales

B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ne sont abordés ici que les 3 principaux chapitres budgétaires représentant 97,1 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 177 900 € (- 4,4 % / 2024)**

- **Les inscriptions budgétaires des charges à caractère général baissent sensiblement par rapport à l'année 2024. Ceci peut s'expliquer par les éléments suivants :**

- 1) Les tarifs de l'électricité devraient baisser.
- 2) La dématérialisation des procédures devrait conduire à une nouvelle réduction des fournitures de bureau (papier, chemises...)
- 3) Le changement d'opérateur de téléphonie mobile à l'automne 2024 a permis de réduire le coût de plus de 40 %.
- 4) Le transfert de certaines charges du chapitre 011 au chapitre 65. Comme cela a déjà été indiqué, certains frais de maintenance liée à l'informatique sont transférés au chapitre 65 (compte 65811 – Informatique en nuage).

- **Chapitre 012 – Charges de personnel : 6 061 000 € (+ 2,3 % / 2024)**

- **Bases de calcul des propositions budgétaires :**

- 1) La projection de tous les événements de carrière de chaque agent permet d'estimer le coût salarial global pour les agents titulaires et pour les agents contractuels sur emploi permanent.
- 2) Pour le Pôle Missions temporaires, le coût salarial est basé sur un effectif théorique de 25 Equivalents Temps Plein.
- 3) A effectif constant, le Glissement Vieillesse Technicité est d'environ 1,5 %,
- 4) La prise en charge de plusieurs FMPE supplémentaires en cours d'année 2024 et au 1er janvier 2025 entraîne une augmentation 28,6 % du compte 6431. On notera que les collectivités d'origine de ces agents versent au CDG une contribution équivalente à :
 - 150 % de la rémunération chargée les 2 premières années
 - 100 % de la rémunération chargée la 3^{ème} année
 - 75 % de la rémunération chargée les années suivantesPour leur part, ces agents voient leur traitement de base réduit de 10 % chaque année de prise en charge par le CDG.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 539 644 € (+ 20,4 % / 2024)**

- **Par ordre d'importance, ce chapitre enregistre les dépenses suivantes :**

- 1) Le remboursement d'activités syndicales dans les collectivités affiliées : 268 472 €
- 2) Les frais liés à l'informatique en mode SAS : 160 000 €
- 3) Les indemnités des élus (0,8 % du budget de fonctionnement) : 66 000 €
- 4) Les subventions : 28 712 €

II. SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 8 008 790 €

DEPENSES					RECETTES				
Article	Nature	2024	2025	Variation	Article	Nature	2024	2025	Variation
6042	Remboursement services autres CD	130 000 €	117 000 €	-10,0%	706881	Cotisations obligatoires	2 423 000 €	2 470 000 €	1,9%
60611	Eau et assainissement	3 000 €	12 000 €	300,0%	706882	Cotisations additionnelles	1 436 000 €	1 440 000 €	0,3%
60612	Energie, électricité	98 000 €	90 000 €	-8,2%	706883	Contributions CNA	327 000 €	346 000 €	5,8%
60613	Chauffage urbain	35 000 €	30 000 €	-14,3%	70878	Participation concours CDG 33	9 000 €	9 000 €	0,0%
60618	Autres fournitures	2 000 €	2 000 €	0,0%	706888	Autres produits et prestations	3 029 599 €	2 705 680 €	-10,7%
60622	Carburants	40 000 €	40 000 €	0,0%	70878	Remboursement frais par des tiers	320 000 €	310 000 €	-3,1%
60628	Autres fournitures	5 000 €	1 000 €	-80,0%	70	Produits des activités	7 544 599 €	7 280 680 €	-3,5%
60631	Fournitures d'entretien	15 000 €	17 000 €	13,3%	744	FCTVA entretien bâtiment public	5 658 €	6 510 €	15,1%
60632	Petit équipement	20 000 €	10 000 €	-50,0%	747882	Contributions pour FMPE	102 929 €	310 000 €	201,2%
60636	Vêtements de travail	2 000 €	2 000 €	0,0%	747888	CNRACL, FIPHFP, FNP	80 000 €	283 000 €	253,8%
6064	Fournitures administratives	20 000 €	15 000 €	-25,0%	74	Dotations et subventions	188 587 €	599 510 €	217,9%
6132	Locations immobilières	15 000 €	15 000 €	0,0%	752	Loyers CAS & ADM	3 500 €	3 500 €	0,0%
61358	Autres locations mobilières	6 000 €	5 000 €	-16,7%	75888	Autres	10 €	100 €	900,0%
615221	Entretiens bâtiments publics	20 000 €	16 000 €	-20,0%	75	Autres produits de gestion	3 510 €	3 600 €	2,6%
61551	Entretiens voitures	18 000 €	16 000 €	-11,1%	6419	Remboursements salaires	71 415 €	53 000 €	-25,8%
61558	Entretiens autres	2 000 €	2 000 €	0,0%	6479	Remboursement autres charges	65 000 €	62 000 €	-4,6%
6156	Contrats maintenance	55 000 €	58 000 €	5,5%	013	Atténuation de charges	136 415 €	115 000 €	-15,7%
6161	Assurance	37 000 €	40 000 €	8,1%	773	Mandats annulés	15 000 €	10 000 €	-33,3%
6168	Assurance statutaire	95 000 €	98 000 €	3,2%	77	Produits exceptionnels	15 000 €	10 000 €	-33,3%
6182	Documentation	21 000 €	20 000 €	-4,8%					
6184	Org. Formation	64 000 €	60 000 €	-6,3%					
6185	Frais de colloques	4 000 €	3 000 €	-25,0%					
6188	Autres frais divers	20 000 €	5 000 €	-75,0%					
62261	Honoraires médicaux	1 000 €	100 €	-90,0%					
62268	Autres honoraires (magistrats)	2 000 €	2 000 €	0,0%					
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000 €	1 000 €	-50,0%					
6228	Honoraires divers	20 000 €	30 000 €	50,0%					
6234	Réceptions	6 000 €	8 000 €	33,3%					
6236	Catalogues, imprimés, publications	5 000 €	2 000 €	-60,0%					
6238	Frais divers publicité	5 000 €	3 000 €	-40,0%					
6251	Déplacements personnel	220 000 €	200 000 €	-9,1%					
6261	Frais d'affranchissement	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6262	Frais télécommunication	30 000 €	30 000 €	0,0%					
627	Services bancaires	500 €	500 €	0,0%					
6281	Cotisations : FNCDG, GIP...	61 000 €	72 000 €	18,0%					
6282	Gardiennage		500 €						
6283	Frais nettoyage locaux	110 000 €	110 000 €	0,0%					
6288	Autres services extérieurs	10 000 €	12 000 €	20,0%					
6355	Cartes grises véhicules	1 000 €	800 €	-20,0%					
637	Autres impôts	2 000 €	2 000 €	0,0%					
011	Charges à caractère général	1 232 500 €	1 177 900 €	-4,4%					
6218	Autre personnel extérieur	30 000 €	30 000 €	0,0%					
6331	Versement mobilité	65 000 €	65 000 €	0,0%					
6332	Cotisations FNAL	22 000 €	22 000 €	0,0%					
6336	Cotisations CNFPT	40 000 €	38 000 €	-5,0%					
6338	Autres impôts sur rémunérations	10 000 €	10 000 €	0,0%					
64111	Rémunération titulaires	1 920 000 €	2 000 000 €	4,2%					
64112	SFT titulaires	40 000 €	33 000 €	-17,5%					
64113	NBI titulaires	24 000 €	25 000 €	4,2%					
64118	Autres indemnités	520 000 €	550 000 €	5,8%					
64131	Rémunération non titulaires	1 210 000 €	1 100 000 €	-9,1%					
64132	SFT non titulaires	18 000 €	10 000 €	-44,4%					
64138	Primes et autres indemnités	165 000 €	100 000 €	-39,4%					
6415	Congés payés	20 000 €	22 000 €	10,0%					
6417	Rémunérations des apprentis	70 000 €	25 000 €	-64,3%					
6431	Rémunérations FMPE	140 000 €	180 000 €	28,6%					
6451	Cotisations URSSAF	710 000 €	675 000 €	-4,9%					
6453	Cotisations Retraite	700 000 €	950 000 €	35,7%					
6456	Versement FNCSFT	1 000 €	- €	-100,0%					
6458	Cotisation organismes sociaux	9 000 €	10 000 €	11,1%					
64731	Allocations chômage	40 000 €	45 000 €	12,5%					
6475	Médecine: visites médicales	2 000 €	1 000 €	-50,0%					
6478	Autres charges sociales	170 000 €	170 000 €	0,0%					
012	Dépenses de personnel	5 926 000 €	6 061 000 €	2,3%					
65311	Indemnités de fonction	68 000 €	66 000 €	-2,9%					
65312	Frais déplacement	12 000 €	12 000 €	0,0%					
65313	Cotisations retraite	6 000 €	5 000 €	-16,7%					
6568	Autres participations - Droit syndical	265 368 €	268 472 €	1,2%					
657363	Subventions	5 000 €	- €	-100,0%					
65748	Autres personnes de droit privé	26 673 €	28 172 €	5,6%					
65811	Droits d'utilisation - Informatique	65 000 €	80 000 €	23,1%					
65818	Autres		80 000 €						
65	Autres charges gestion courante	448 041 €	539 644 €	20,4%					
673	Titres annulés antérieurs	10 000 €	10 000 €	0,0%					
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0,0%					
6811	Amortissements	271 570 €	220 246 €	-18,9%					
TOTAL		7 888 111 €	8 008 790 €	1,5%	TOTAL		7 888 111 €	8 008 790 €	1,5%

III. DÉTAILS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 - Produits des activités

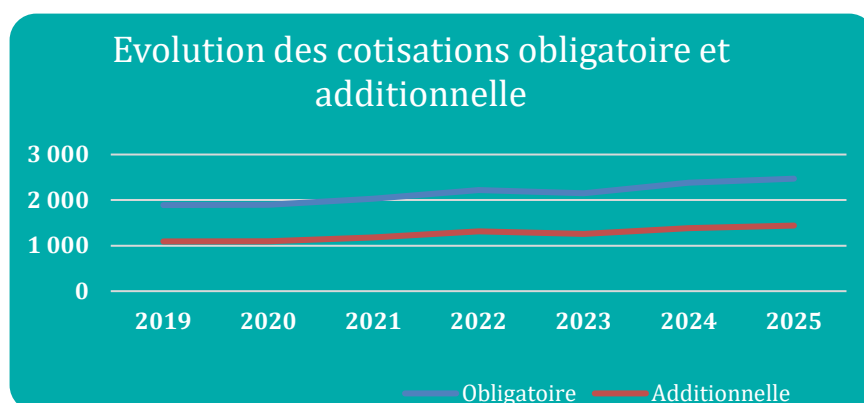
Pour estimer le montant des cotisations obligatoire et additionnelle prévues en 2025, l'hypothèse d'augmentation retenue est de + 4,0 % par rapport aux montants encaissés en 2024

❖ Article 706881 (cotisation obligatoire)

➤ Prévision article 706881 : 2 470 000 €

❖ Article 706882 (cotisation additionnelle)

➤ Prévision article 706882 : 1 440 000 €



❖ Article 706883 (contribution collectivités non affiliées adhérentes)

	PAU	CCAS PAU	CAPBP	BAYONNE	CCAS BAYONNE	CD 64	BIARRITZ et CCAS	TOTAL
2022	52 637 €	11 149 €	54 436 €	35 971 €	6 904 €	113 611 €	28 864 €	298 519 €
2023	54 662 €	11 749 €	56 480 €	37 487 €	7 539 €	120 920 €	30 933 €	313 861 €
2024*	56 478 €	11 942 €	58 651 €	39 422 €	7 391 €	124 642 €	38 002 €	336 529 €
2025*	58 172 €	12 301 €	60 411 €	40 605 €	7 613 €	128 381 €	39 142 €	346 625 €

*Projections

➤ Prévision article 706883 : 346 000 €

❖ Article 706888 (autres prestations de service)

- Direction santé et conditions de travail : 1 487 255 €

- Contributions :

Collectivités	Effectif	Tarif agent	Avenant psychologue	Avenant AS	Tarif Total par agent	Total cotisations
COLLECTIVITÉS AFFILIÉES	12 090	75 €			75 €	906 750 €
C.C.A.S DE BAYONNE	214	75 €			75 €	16 050 €
C.C.A.S DE BIARRITZ	188	75 €	15 €	25 €	115 €	21 620 €
COMMUNE DE BAYONNE	962	75 €	15 €		90 €	86 580 €
COMMUNE DE BIARRITZ	631	75 €	15 €	25 €	115 €	72 565 €
CONSEIL REGIONAL	710	95 €			95 €	67 450 €
DÉPARTEMENT	16	75 €	15 €	25 €	115 €	1 840 €
TOTAL	14 811					1 172 855 €

- Etat et autres services

	Heures	Tarif / h	Total
Préfecture	150	160 €	24 000 €
Autres services	190	160 €	30 400 €
TOTAL			54 400 €

- Autres prestations

Agents	Jours	Tarifs	Montants
Agent 1	60	600 €	36 000 €
Agent 2	60	600 €	36 000 €
Agent 3	60	600 €	36 000 €
Agent 4	60	600 €	36 000 €
Agent 5	60	600 €	36 000 €
Agent 6	100	600 €	60 000 €
Formations, suivi saisonniers...			20 000 €
TOTAL			260 000 €

- Missions Temporaires : recettes ramenées à 800 000 €

Catégories	Nombre d'agents	Coût mensuel	Coût annuel	10 % frais de gestion	Forfait déplacement 30 €	Recettes théoriques 22 ETP
A	2	6 424 €	77 085 €	84 794 €	13 320 €	98 114 €
B	15	44 547 €	534 560 €	588 016 €	99 900 €	687 916 €
C	5	14 418 €	173 013 €	190 314 €	33 300 €	223 614 €
TOTAL	22	65 388 €	784 658 €	863 124 €	146 520 €	1 009 644 €

- Missions Archives : 224 859 €

Agents	Jours travaillés	Tarifs	Recettes
Archiviste 1	53	326 €	17 214 €
Archiviste 2	193	326 €	62 923 €
Archiviste 3	193	326 €	62 923 €
Archiviste 4	154	326 €	50 338 €
Archiviste 5	97	326 €	31 461 €
TOTAL	690	326 €	224 859 €

- **Conseil en organisation**

Agents	Recettes
Consultant RH 1	34 182 €
Consultant RH 2	30 384 €
Consultant RH 3	11 520 €
Consultant RH 4	37 980 €
Total	114 066 €

- **Médiations et enquêtes administratives**

Médiation	1 000 €
Enquête	30 000 €
Total	31 000 €

- **Autres prestations**

Conseil en recrutement	7 500 €
Mobilité	10 000 €
ARE	25 000 €
Reprographie	6 000 €
Total	48 500 €

Recettes 2025 article 706888	
Santé	1 487 255 €
Missions temporaires	800 000 €
Archives	224 859 €
Conseil en organisation	114 066 €
Médiations et enquêtes	31 000 €
Conseil en recrutement	7 500 €
Mobilité	10 000 €
ARE	25 000 €
Reprographie	6 000 €
TOTAL	2 705 680 €

❖ **Article 70878 (remorsements par des tiers)**

- Recettes prévues :

- APGL : fonctionnement Maison des Communes : **200 000 €**
- Mutualisation d'un chargé de mission Observatoire Régional : **45 000 €**
- Mutualisation d'un juriste : **66 000 €**
- Fonctionnement Conseil médical pour Région : **6 000 €**
- Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM) : affranchissement : **2 500 €**
- Concours CDG 33 : **9 000 €**

➤ **Prévision article 70878 : 319 000 €**

Chapitre 74 - Subventions, dotations et participations

❖ Article 744 (FCTVA sur fonctionnement)

- Taux de 16,404 % sur l'entretien de la Maison des Communes
- Taux de 5,6 % sur l'informatique en nuage
- Prévision article 744 : 6 510 €

❖ Article 747882 (contributions collectivités d'origine des FMPE)

- Commune d'Arbonne : 3 FMPE
- CCAS de BOUCAU : 2 FMPE
- CCAS de LESCAR : 1 FMPE
- CCAS de BRISCOUS : 1 FMPE
- Prévision article 747882 : 310 000 €

❖ Article 747888 (subventions FIPHFP et CNRACL)

- FIPHFP : le versement correspond à 40 % du montant total de 608 000 €, soit 243 200 €
- CNRACL et autres : 20 000 € (reconduction montant précédent)
- Autres : 20 000 €
- Prévision article 747888 : 283 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

❖ Article 752 (revenus d'immeubles)

- Loyers bureaux mis à disposition ADM et CAS
- Prévision article 752 : 3 500 €

❖ Article 75888 (autres)

- Remboursements divers
- Prévision 75888 : 100 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

❖ Article 773 (mandats annulés)

- Prévision article 773 : 10 000 €

Chapitre 013 - Atténuation de charges

Remboursement sur rémunération de personnel

❖ Article 6419 (remboursements sur rémunérations)

	Remboursements sur rémunération
TOTAL	53 000 €

➤ Prévision article 6419 : 53 000 €

❖ Article 6479 (autres remboursements sur rémunérations)

	Remboursements sur rémunération
TOTAL	62 000 €

➤ Prévision article 6479 : 62 000 €

B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011- Charges à caractère général

Les chiffres des années antérieures correspondent aux réalisations et non aux prévisions.

❖ Article 6042 (prestations de service)

- Participation service concors régionalisé : 65 000 €
- Participation Expertise RH régionalisée : 27 000 €
- Gestion administrative des allocations chômage par le CDG 17 : 25 000 €.
 - Prévision article 6042 : 117 000 €

❖ Article 60611 (eau et assainissement)

- 2023 : 4 500 €
- 2024 : 10 000€
 - Prévision article 60611 : 12 000 €

❖ Article 60612 (électricité)

- 2023 : 112 000 €
- 2024 : 90 000€
 - Prévision article 60612 : 90 000 €

❖ Article 60613 (chauffage urbain)

- 2023 : 26 000 €
- 2024 : 28 000 €
- Prévision article 60613 : 30 000 €

❖ Article 60618 (Autres fournitures)

- 2024 : 2 000 €
- Prévision article 60618 : 2 000 €

❖ Article 60622 (carburants)

- 2023 : 39 000 €
- 2024 : 37 000 €
- Prévision article 60622 : 40 000€

❖ Article 60628 (autres fournitures)

- 2023 : 800 €
- 2024 : 900 €
- Variation aléatoire en fonction des stocks
- Prévision article 60628 : 1 000 €

❖ Article 60631 (produits d'entretien)

- 2023 : 14 000 €
- 2024 : 16 000 €
- Prévision article 60631 : 17 000 €

❖ Article 60632 (petit équipement)

- 2023 : 22 500 € (équipement de l'extension de la Maison des Communes)
- 2024 : 9 000 €
- Variation aléatoire en fonction des stocks
- Prévision article 60632 : 10 000 €

❖ Article 60636 (vêtements de travail)

- 2023 : 2 000 €
- 2024 : 600 €
- Équipements des personnels PMT et de la Direction Santé et conditions de travail
- Prévision article 60636 : 2 000 €

❖ Article 6064 (fournitures administratives)

- 2023 : 18 000 €
- 2024 : 15 000 €
- Prévision article 6064 : 15 000 €

❖ Article 6132 (locations immobilières)

- 2023 : 12 500 €
- 2024 : 15 000 €
 - Cet article ne correspond plus à la location de salle pour les concours mais à celles de centres d'examens médicaux pour la Direction Santé et conditions de travail
 - Prévision article 6132 : 15 000 €

❖ Article 61358 (locations autres)

- 2023 : 5 500 €
- 2024 : 4 500 €
 - Prévision article 61358 : 5 000 €

❖ Article 615221 (réparations immobilières)

- 2023 : 14 000 €
- 2024 : 20 000 €
 - Variation aléatoire en fonction des réparations
 - Prévision article 615221 : 16 000 €

❖ Article 61551 (réparations véhicules)

- 2023 : 21 000 €
- 2024 : 16 000 €
 - Prévision article 61551 : 16 000 €

❖ Article 61558 (autres réparations)

- 2023 : 1 200 €
- 2024 : 0 €
 - Maintien de crédit compte tenu du facteur aléatoire des diverses pannes soit 2 000 €
 - Prévision article 61558 : 2 000 €

❖ Article 6156 (maintenance)

Maintenance 2025

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
3BDA	Entretien Machine à café	200 €
APAVE SUDEUROPE SAS	Maintenance état de conformité	4 800 €
CANON FRANCE SUD-OUEST	Maintance copieurs	12 000 €
PYRENERGIES	Chauffage & Climatisation	16 000 €
DELTA SECURITY	Télesurveillance	1 500 €
EATON INDUSTRIES SAS	Maitenance onduleur	1 000 €
EXCELENCIA	Maintenance Licences Dragon	211 €
HELIANTIS	Relais SMTP	1 600 €
ORONA SUD OUEST	Ascenseurs	8 800 €
SIEMENS SAS	Télesurveillance	3 008 €
UGAP	Mise à jour logiciel et hardware	6 100 €
TOTAL 2025		57 428 €

➤ Prévision article 6156 : 58 000 €

❖ Article 6161 (assurances multirisques) et 6168 (assurance statutaire)

• **Marché d'assurances CDG**

- Multirisques
- Protection juridique
- Auto-collaborateurs
- Flotte auto :
- **Total 2024 : 37 000 €**

• **Assurance statutaire**

- Assiette de cotisation : somme des indices bonifiés de l'ensemble du personnel avec des taux différenciés "agents CNRACL" et "agents IRCANTEC³"

Assiettes cotisations	Montants	Taux	Cotisations 2025
CNRACL	2 022 025 €	4,30%	88 565 €
IRCANTEC	1 078 842 €	0,90%	9 710 €

➤ Prévision article 6161 : 40 000 €

➤ Prévision article 6168 : 98 000 €

❖ Article 6182 (documentation)

- 2023 : 26 000 €
- 2024 : 18 000 €
- Prévision article 6182 : 20 000 €

³ Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques

❖ Article 6184 (formation)

- 2023 : 61 000 €
- 2024 : 45 000 €
 - Événements particuliers 2025 :
 - Formation médecine du travail pour un nouveau médecin
 - Mutualisation maximale des formations avec autres CDG Aquitains
 - Prévision article 6184 : 60 000 €

❖ Article 6185 (frais d'organisation de conférences, colloques...)

- 2023 : 3 000 €
- 2024 : 300 €
 - Prévision article 6185 : 3 000 €

❖ Article 6188 (autres frais divers)

- 2023 : 39 000 € (cabinets consultants notamment)
- 2024 : 3 500 €
 - Prévision article 6188 : 5 000 €

❖ Article 62261 (bilans médicaux dans le cadre de la médecine du travail)

- 2023 : 0 €
- 2024 : 30 €
 - Prévision article 62261 : 100 €

❖ Article 62268 (indemnités aux magistrats)

- 2023 : 500 €
- 2024 : 900 €
 - Variation aléatoire imprévisible : dépend du nombre de conseils de discipline organisés
 - Prévision article 62268 : 2 000 €

❖ Article 6227 (frais d'actes et de contentieux)

- 2023 : 400 €
- 2024 : 200 €
 - Prévision article 6227 : 1 000 €

❖ Article 6228 (divers)

- 2023 : 22 000 €
- 2024 : 28 000 €
 - Prévision article 6228 : 30 000 €

❖ Article 6234 (café, boissons...)

- 2023 : 7 500 €
- 2024 : 8 000 €
 - Prévision article 6234 : 8 000 €

❖ Article 6236 (publications CDG)

- 2023 : 0 €
- 2024 : 500 €
- Variation selon publications
 - Prévision article 6236 : 2 000 €

❖ Article 6238 (publicités légales)

- 2023 : 0 €
- 2024 : 2 000 €
 - Variable en fonction des consultations et des marchés publiés
 - Prévision article 6238 : 3 000 €

❖ Article 6251 (frais de déplacements)

- 2023 : 213 000 €
- 2024 : 200 000 €
 - Prévision article 6251 : 200 000 €

❖ Article 6261 (affranchissement)

- 2023 : 34 000 €
- 2024 : 34 000 €
 - Prévision article 6261 : 30 000 €

❖ Article 6262 (télécommunications)

- 2023 : 39 000 €
- 2024 : 30 000 € (nouvel opérateur téléphonie mobile)
 - Prévision article 6262 : 30 000 €

❖ Article 627 (services bancaires)

- 2023 : 400 €
- 2024 : 500 €
 - Prévision article 627 : 500 €

❖ Article 6281 (participations financières, cotisations)

Structures	Nature participations	Montants
FNCDG	8 274 électeurs en CAP	12 411 €
	1,50 € / électeur	
APGL	Convention de fonctionnement	19 000 €
UPPA	Métiers de l'Administration Générale Territoriale	19 800 €
GIP	10 275 électeurs en CAP et CCP	5 137 €
	0,50 € / électeur	
	Contribution logiciels	15 000 €
TOTAL		71 348 €

➤ Prévision article 6281 : 72 000 €

❖ Article 6282 (gardiennage Maison des Communes)

- 2023 : 500 €
- 2024 : 400 €

➤ Prévision article 6282 : 500 €

❖ Article 6283 (entretien Maison des Communes)

- 2023 : 70 000 €
- 2024 : 90 000 €
- Nouveau marché en 2025
- Prestations pour locaux extérieurs

➤ Prévision article 6283 : 110 000 €

❖ Article 6288 (services extérieurs)

- 2023 : 27 000 €
- 2024 : 6 000 €
- Espaces verts environ : 6 000 €
- Prestations imprévues (élagages, destructions archives ...) : 6 000 €

➤ Prévision article 6288 : 12 000 €

❖ Article 6355 (cartes grises)

- 2023 : 700 €
- 2024 : 0 €

➤ Prévision 6355 : 800 €

❖ Article 637 (autres impôts) Redevance spéciale ordures ménagères et autres taxes

- 2023 : 0 €
- 2024 : 1 600 €

➤ Prévision article 637 : 2 000 €

Chapitre 012- Dépenses de personnel 2025

Éléments pris en compte :

- La valeur du point devrait rester stable en 2025
- Augmentations du SMIC automatiques suivant l'inflation
- Les évolutions de carrière ayant un impact financier sont estimées après l'étude agent par agent
- Pour les emplois pourvus par des contractuels, les effectifs sont estimés en ETP :
 - 27 ETP pour le Pôle Missions temporaires : 1 A, 15 B, 4 C (recettes à due concurrence)
 - 4 ETP pour la Direction Santé et conditions de travail : 2 ergonomes et 2 psychologues du travail
 - 1 apprenti
- 9 Fonctionnaires Momentanément Privé d'Emploi, dont :
 - 2 en disponibilité
 - 6 pris en charge
 - 1 pour lequel une rupture conventionnelle est engagée

Le compte 6453 (CNRACL) enregistre une prévision en hausse de 37 % compte tenu des informations connues, le jour de la rédaction de ces lignes, sur l'augmentation du taux de cotisation employeur à compter du 1^{er} janvier 2025

INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES

6218	Autre personnel extérieur	30 000 €
6331	Versement mobilité	65 000 €
6332	Cotisations FNAL	22 000 €
6336	Cotisations CNFPT	38 000 €
6338	Autres impôts sur rémunérations	10 000 €
64111	Rémunération principale	2 000 000 €
64112	SFT titulaires	33 000 €
64113	NBI	25 000 €
64118	Autres indemnités	550 000 €
64131	Rémunérations	1 100 000 €
64132	SFT non titulaires	10 000 €
64138	Primes et autres indemnités	100 000 €
6415	Congés payés	22 000 €
6417	Rémunérations apprentis	25 000 €
6431	Personnel pris en charge	180 000 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	675 000 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	950 000 €
6456	Versement au FNC du SFT	- €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	10 000 €
64731	Allocations chômage	45 000 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000 €
6478	Autres charges sociales diverses	170 000 €
TOTAL 012		6 061 000 €

* Au compte 6478 - Action sociale, il faut noter que la participation des agents à l'achat des titres restaurant s'élève à environ 65 000 €.

❖ Article 65311 (indemnités des élus)

- 2023 : 64 000 €
- 2024 : 65 000 €
- Prévision article 65311 : 66 000 €

❖ Article 65312 (frais déplacements élus ou représentants du personnel)

- 2023 : 13 000 €
- 2024 : 12 000 €
- Prévision article 65312 : 12 000 €

❖ Article 65313 (cotisations retraite)

- 2023 : 5 000 €
- 2024 : 5 000 €
- Prévision article 65313 : 5 000 €

❖ Article 6568 (activités syndicales)

- 2023 : 315 000 €
- 2024 : 300 000 € ?
- Prévision article 6568 : 268 472 € (variable d'ajustement)

❖ Article 65748 (subventions)

- APEMAC⁸ : 3 000 €
- ANDCDG⁹ : 2 000 €
- Syndicats (selon convention sur droit syndical de 2023) :

CFDT	4 884 €
CGT	5 186 €
FO	3 166 €
UNSA	2 936 €
LAB	3 000 €
SUD	3 000 €
SNDGCT	3 000 €
Total	25 172 €

- Prévision article 65748 : 28 172 €

❖ 65811 (droits d'utilisation logiciels – informatique en nuage)

- 2023 : 75 000 €
- 2024 : 80 000 €
- Prévision article 65811 : 80 000 € (éligible au FCTVA depuis la mise en place du nouveau dispositif)

❖ 65818 (autres utilisations logiciels)

- 2023 : 0 €
- 2024 : 100 000 €
 - Prévision article 65818 : 80 000 €

Chapitre 67- Charges exceptionnelles

❖ Article 673 (titres annulés exercices antérieurs)

- 2023 : 7 500 €
- 2024 : 2 200 €
 - Cet article est utilisé pour corriger les erreurs de télédéclaration des collectivités
 - Prévision article 673 : 10 000 €

Chapitre 68- Dotations aux amortissements d'immobilisations

❖ Article 6811

- 2023 : 225 090 €
- 2024 : 271 570 €
 - Prévision article 6811 : 220 246 €

IV. DÉTAILS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement 2025 est élaboré dans l'attente de la reprise des résultats 2024

A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes propres de la section d'investissement des centres de gestion sont très peu nombreuses. Pour le CDG 64, elles se limitent aux éléments suivants :

- **FCTVA** sur les dépenses éligibles de 2020 : **126 762 €**
- **Amortissements** arrêtés au 31 octobre 2024 : **220 246 €**

Total recettes avant reprise des résultats : 347 008 €

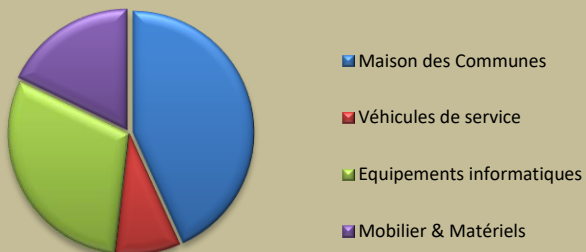
B. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Opération 12 – Maison des Communes : 150 000 €**
 - 1) Travaux divers
 - 2) Réhabilitation de l'existant
- **Opération 13 – Véhicules de service : 30 000 €**
 - 1) Remplacement d'un véhicule de service
- **Opération 14 – Équipements informatiques : 105 000 €**
 - 1) Renouvellement d'équipements de bureau
 - 2) Plan pluriannuel de renouvellement de postes informatiques obsolètes
- **Opération 15 – Autres équipements et matériels : 62 008 €**
 - 1) Acquisition de matériel médical divers
 - 2) Renouvellement de copieurs
 - 3) Acquisition et renouvellement de mobilier

C. SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2025

DEPENSES			RECETTES		
Articles	Nature	2025	Articles	Nature	2025
	Opération n°12				
	Maison des Communes				
2031	Etudes	10 000 €	10222	FCTVA	126 762 €
2128	Autres agencement	20 000 €	28188	Amortissements	220 246 €
21351	Bâtiments publics	20 000 €			
2313	Travaux	100 000 €			
	Opération n°13				
	Véhicules de services				
21828	Matériels de transport	30 000 €			
	Opération n°14				
	Informatiques				
2031	Etudes	15 000 €			
2051	Logiciels	60 000 €			
21838	Matériel informatique	25 000 €			
2185	Téléphonie	5 000 €			
	Opération n°15				
	Autres mobilier et matériel				
21578	Matériel médical	10 000 €			
21838	Matériel informatique	22 008 €			
21848	Autres matériels et mobiliers	30 000 €			
TOTAL		347 008 €	TOTAL		347 008 €

Dépenses d'Investissement BP 2025



Recettes d'Investissement BP 2025

